

**Extrait n°2023-04-06-COMDEL-013 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 06 avril 2023

Aménagement du territoire - Projets urbains - Projet de requalification des boulevards historiques de la commune d'Orléans - Bilan de la concertation préalable.

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal - Hôtel de Ville d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 31 mars 2023

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID, Jean-Vincent VALLIES,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,

INGRE : Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY, Francine MEURGUES,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE,

William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE,

Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Jean-Paul

IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent

MONTILLOT, Corine PARAYRE, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY,

Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET, Jérôme RICHARD,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique

DESNOUES, Pascal LAVAL, Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Maryvonne HAUTIN,

SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Guylène BORGNE,

INGRE : Christian DUMAS donne pouvoir à Magalie PIAT,

OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Cécile ADELLE, Romain SOULAS donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER,

ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Laurence CORNAIRE, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à Dominique TRIPET, Charles-Eric LEMAIGNEN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Romain LONLAS donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Michel MARTIN donne pouvoir à Thibaut CLOSSET, Fanny PICARD donne pouvoir à William CHANCERELLE, Stéphanie RIST donne pouvoir à Ludovic BOURREAU,

SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Luc MILLIAT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN donne pouvoir à Vanessa SLIMANI,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN donne pouvoir à Alain TOUCHARD, Charlotte LACOLEY donne pouvoir à Florent MONTILLOT,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

INGRE : Guillem LEROUX,

OLIVET : Sandrine LEROUGE,

ORLEANS : Jean-Christophe CLOZIER,

SARAN : Gérard VESQUES,

Capucine FEDRIGO remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	85
Quorum.....	45

Séances

commission aménagement du territoire du 15 mars 2023
conférence des maires du 30 mars 2023
conseil métropolitain du 06 avril 2023

RAPPORTEUR : M. VALLIES

N° 13

Aménagement du territoire - Projets urbains - Projet de requalification des boulevards historiques de la commune d'Orléans - Bilan de la concertation préalable.

Par délibération en date du 29 septembre 2022, le conseil métropolitain a approuvé les modalités de la concertation, en application de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, en vue de requalifier les boulevards historiques d'Orléans situés sur la commune d'Orléans. Cette délibération précisait que la concertation était organisée pour informer le public sur le projet et recueillir les besoins des usagers et des habitants afin d'alimenter les urbanistes et les paysagistes amenés à proposer un projet en 2023.

Les modalités de la concertation ont été mises en œuvre conformément à la délibération.

La concertation s'est tenue du 7 novembre au 22 décembre 2022. Le public a pu s'informer sur le projet via le dossier de concertation et sa synthèse mis à disposition en version papier dans les 22 communes de la métropole et en version numérique sur le site internet d'Orléans Métropole. Une page dédiée au projet a été mise en ligne sur le site de la Métropole et plus de 4 500 connexions y ont été relevées.

Les habitants de la Métropole ont pu être informés par voie de presse et via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram). Les Orléanais ont pu prendre connaissance du déroulement de la concertation dans le cadre de la publication de « l'Orléans mag » et lors des forums de quartier organisés à l'automne 2022.

Les participants se sont exprimés à l'occasion de 8 rencontres publiques (permanences, forum d'ouverture, ateliers, webinaires) et *via* les outils de participation écrite mis à leur disposition (en ligne et en papier).

- Le forum d'ouverture organisé le 16 novembre a réuni environ 80 personnes.
- Deux ateliers de concertation d'une quinzaine de participants chacun ont été organisés, le 25 novembre et le 3 décembre, précédés d'une visite d'une partie des mails. Ces ateliers, ont permis aux participants d'échanger sur l'état actuel des mails, et de proposer, en sous-groupe, des usages, principes d'aménagement et autres idées pour nourrir le projet.
- Deux réunions publiques en ligne sous format webinaires ont été organisées les 28 novembre et 13 décembre et ont permis d'échanger avec une vingtaine de personnes au total.
- Trois permanences ont été organisées en mairie d'Orléans le 17 novembre de 14h à 16h30, le 23 novembre de 11h30 à 14h et le 12 décembre de 14h à 16h30. Elles ont permis d'échanger avec 18 personnes.
- Au total, 304 contributions ont été recueillies, lors des rencontres publiques (194 contributions et 110 *via* les autres modalités de participation).
- Les habitants de la Métropole ont pu s'exprimer par écrit à travers un questionnaire mis en ligne sur la plateforme « Participons ! » d'Orléans Métropole. Au total, il a permis de recueillir 92 contributions au cours de la concertation.
- Des registres papiers ont été mis à disposition du public accompagnés du dossier de concertation dans les mairies de la métropole et les mairies de proximité de la ville d'Orléans. Ils ont recueilli 8 contributions.
- Lors des rencontres publiques, les questionnaires papiers mis à disposition ont recueilli 2 contributions.

- Pour finir, 7 courriers et 1 délibération ont été envoyés à Orléans Métropole au cours de la concertation.

Il ressort de cette concertation un sujet dominant : celui de la mobilité avec les enjeux de circulation automobile, de disponibilité du stationnement et du développement des mobilités actives et des transports en commun ; il constitue le thème principal de près d'une contribution sur deux (47 %).

Le développement des usages sur les mails, leur intégration au tissu urbain et l'évolution du cadre de vie sont le second thème le plus abordé, évoqué dans 75 contributions (24 %).

Les enjeux environnementaux et de biodiversité, liés à la thématique du retour de la nature en ville, ont fait l'objet de plus de 50 contributions (18 %). Dans la lignée des assises de la transition tenues à Orléans l'été dernier, de nombreux avis rejoignent les intentions de liaison verte et les plantations d'arbres envisagées dans le projet, permettant à la fois d'améliorer la qualité de vie et le paysage et de lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Enfin, les enjeux relatifs à la mise en œuvre du projet (organisation des travaux, poursuite de la concertation, calendrier) et les contributions relatives à la dimension patrimoniale et historique des mails ont représenté respectivement 8 et 2 % des contributions exprimées.

De nombreuses contributions portent sur l'opportunité du projet et la majorité des participants estiment que les mails sont un espace urbain peu agréable à arpenter, dangereux à franchir à pied ou à vélo et très/trop, fortement marqués par les infrastructures routières.

La majorité des participants estiment ainsi que la transformation des mails est souhaitable. Les principaux arguments opposés par certains participants réservés sur le projet sont le coût du projet et le souhait de maintenir les capacités circulatoires des mails pour Orléans et la Métropole. Il a pu être rappelé à ce titre, lors des divers échanges, la vocation particulière de la concertation préalable.

Quelques participants estiment que la concertation arrive trop tôt et qu'en l'absence d'études complètes, il est impossible de se positionner sur le projet. Plusieurs participants s'interrogent sur les prochaines étapes du projet et les occasions pour le public de s'exprimer.

Enfin, certaines questions et inquiétudes émergent d'ores et déjà sur l'organisation des travaux prévus à compter de fin 2024 et en particulier sur la gestion de la circulation (voitures et transports en commun) et du stationnement pendant les travaux.

Conformément à la délibération du 29 septembre 2022, la concertation organisée en amont avait pour objectif d'informer le public sur le projet et de recueillir les besoins des usagers et des habitants afin d'alimenter les urbanistes et les paysagistes amenés à proposer un projet en 2023.

Orléans Métropole considère que l'opportunité du projet est globalement partagée, sur la base d'un diagnostic consensuel de l'état de l'existant et confirme les orientations du projet qui consistent à transformer et à pacifier les mails en maintenant une circulation voiture à 2X2 voies, en donnant une place plus importante aux mobilités douces et actives ainsi qu'aux bus.

Les études métropolitaines sur la hiérarchisation du réseau viaire et les plans de circulation communaux qui en découlent sont réalisées en tenant compte du projet des mails et des autres infrastructures.

La création ou l'optimisation des parkings relais, l'optimisation du réseau de transports collectifs et la maîtrise recherchée des flux transit participent à la volonté d'apaiser les mails tout en permettant aux usagers d'atteindre leur destination.

Ce projet, par la végétalisation en lieu et place des ouvrages démolis, s'inscrit dans les objectifs de réduction des îlots de chaleur, vise à développer une biodiversité aujourd'hui peu présente et affirme sa volonté de tendre vers le zéro carbone, tout en contribuant à l'embellissement du cœur de la Métropole.

Le stationnement supprimé en surface sera compensé par la création de deux parcs de stationnements souterrains dont celui situé au niveau du boulevard Jean Jaurès prévu dans la première phase du projet. Les conditions de stationnement facilitées et accessibles pour les résidents, les personnes âgées ou à mobilité réduite seront prise en compte.

Ce projet, qui mobilisera environ 62 millions d'euros H.T., sur une première phase opérationnelle s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la transition énergétique que poursuit la Métropole.

Le bilan détaillé de la concertation sera mis à la disposition du public sur le site internet d'Orléans Métropole pendant 1 mois minimum.

La concertation se poursuivra durant l'année 2023 au fur et à mesure de l'avancement des études de conception.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 2022-09-29-COM-55 du conseil métropolitain du 29 septembre 2022 approuvant les modalités de la concertation préalable,

Vu l'avis de la conférence des maires,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le bilan de la concertation préalable à la requalification des boulevards historiques d'Orléans tel que présenté dans le document annexé à la délibération,
- déléguer Monsieur le Président ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Annexe(s) : 1

- Bilan de la concertation projet mails

ADOpte AVEC 37 ABSTENTIONS ET 48
VOIX POUR

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

*Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique **Télérecours citoyens** accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>.*